

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROÛT-VERNET

N°94/2026

Séance du 20 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents excusés : 1

Absents : 0

Nombre de suffrages

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, , Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Maguy SOIGNEUX, Aurélie MURE,

Etaient absents :

Etaient excusés : Paul-Henri DUBROUILLET (pouvoir à Frédérique RONDEPIERRE)

A été nommé secrétaire de séance : Madame Aurélie MURE

Date de convocation

10/07/2026

Date d'affichage

21/07/2026

OBJET

**Signature Convention
Assistance Informatique :
Support Technique avec
Allier Bourbonnais
Territoire**

VU le règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées,

VU les statuts modifiés d'Allier Bourbonnais Territoires,

VU l'adhésion de la commune à Allier Bourbonnais Territoires,

VU la convention de partenariat entre ABT et Cosoluce signée le 20 février 2020, et son avenant n°1 signé le 18 novembre 2025.

Vu la proposition de Convention d'assistance informatique envoyée par Allier Bourbonnais Territoire envoyée le 26 Juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le projet de convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Fait à Broût-Vernet,

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....

